

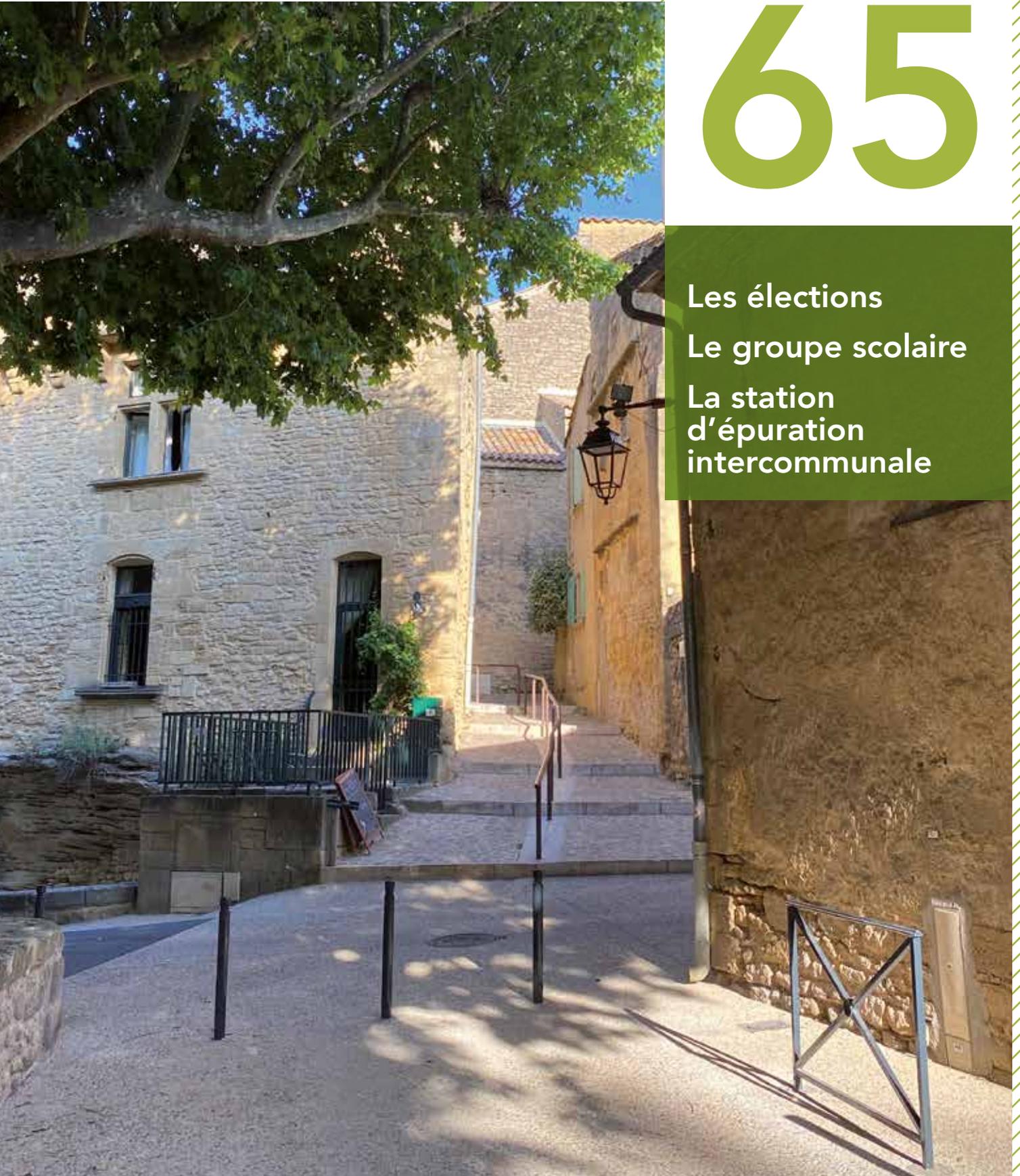


VERS-PONT DU GARD

BULLETIN
MUNICIPAL

65

Les élections
Le groupe scolaire
La station
d'épuration
intercommunale



www.vers-pont-du-gard.fr

SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE	3
<ul style="list-style-type: none">• Élections 2022• Mouvements du personnel• Commémorations• Incivilités• Collecte des ordures ménagères• Hommages	
CCPG	6
PROJETS STRUCTURANTS	8
<ul style="list-style-type: none">• Le Groupe scolaire• Step intercommunale	
URBANISME	9
<ul style="list-style-type: none">• Plan Local d'urbanisme	
VOIRIE	10
VIE SCOLAIRE	11
<ul style="list-style-type: none">• Repas de fin d'année de l'école maternelle• Fête des écoles• Changement de directrices	
VIE ASSOCIATIVE	13
<ul style="list-style-type: none">• APE• Intercom Chasse Vers Argilliers• ASV• Li Galejaire• Bibliothèque• Arts créatifs• La Cavalerie de Vers-Pont du Gard• Cours et Jardins• Amitié versoise• Judo• Le tennis club• Journée de l'asperge	
VIE SOCIALE - CCAS	19
<ul style="list-style-type: none">• Repas des Aînés• Restos du Cœur• Collecte pour l'Ukraine	
ENVIRONNEMENT	20
<ul style="list-style-type: none">• Des efforts reconnus et appréciés• Collectif Zéro Déchet• Les obligations de débroussaillage	
TRIBUNES	24
PORTRAIT	25
<ul style="list-style-type: none">• La rumeur de la mairie et de l'église	



Chères Versoises,
Chers Versois,

L'été s'est installé avec un peu d'avance, le protocole sanitaire s'est allégé ! La vie associative renaît peu à peu et le calendrier estival se remplit. En point d'orgue la fête votive les 12, 13 et 14 août prochains.

Côté travaux, la construction du groupe scolaire devrait être terminée pour le dernier trimestre 2022, et le réseau de transfert des eaux usées nous permettant de nous raccorder à la station d'épuration intercommunale de Remoulins avant la fin de l'été.

Nous avons également entrepris un vaste programme de voirie (réfection de la place de la Fontaine, chemin de la cave coopérative) que nous allons poursuivre tout au long du mandat.

Des études ont été lancées concernant la révision du PLU, la transformation de l'école actuelle en maison des associations, la rénovation de l'église, l'agrandissement du dojo et le réaménagement de la mairie.

Nous étudions également la possibilité d'ouvrir trois autres lotissements communaux.

Vous pourrez constater dans ce bulletin le bon état de nos finances. Cela devrait nous permettre de mener à bien nos projets pour les quatre prochaines années.

Nous sommes également attentifs à la sécurité des citoyens et la bonne qualité de l'environnement.

De nombreuses actions sont menées au niveau communal et intercommunal. La sécurité des berges du Gardon a ainsi été renforcée pour la saison estivale. Nous déplorons encore malheureusement de nombreuses incivilités.

Nous faisons des efforts pour que notre village soit propre et accueillant, et je compte sur le civisme de chacun d'entre vous pour aller dans ce sens.

Vous savez également l'importance que j'attache à la vie associative du village. Les associations nombreuses sont une richesse et nous continuerons à les soutenir.

Notre présence dans les syndicats intercommunaux ainsi que mon poste de premier vice-président au sein de la Communauté des Communes du Pont du Gard nous permet d'avoir une meilleure écoute et de pouvoir répondre plus rapidement aux besoins de nos administrés.

Je vous souhaite un bel été, prenez bien soin de vous !

Olivier Sauzet
Maire de Vers-Pont du Gard

> ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Résultats de la commune au 2nd tour

Binômes de candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés
Mme Marine LE PEN	594	39,57	54,40
M. Emmanuel MACRON	498	33,18	45,60

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	1 501		
Abstentions	295	19,65	
Votants	1 206	80,35	
Blancs	93	6,20	7,71
Nuls	21	1,40	1,74
Exprimés	1 092	72,75	90,55

Rappel des Résultats de la commune au 1^{er} tour

Binômes de candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés
Mme Marine LE PEN	355	23,65	29,15
M. Emmanuel MACRON	274	18,25	22,50
M. Jean-Luc MÉLENCHON	222	14,79	18,23
M. Éric ZEMMOUR	125	8,33	10,26
M. Yannick JADOT	71	4,73	5,83
M. Jean LASSALLE	43	2,86	3,53
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN	43	2,86	3,53
Mme Valérie PÉCRESSE	32	2,13	2,63
M. Fabien ROUSSEL	27	1,80	2,22
Mme Anne HIDALGO	15	1,00	1,23
M. Philippe POUTOU	8	0,53	0,66
Mme Nathalie ARTHAUD	3	0,20	0,25

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	1 501		
Abstentions	259	17,26	
Votants	1 242	82,74	
Blancs	21	1,40	1,69
Nuls	3	0,20	0,24
Exprimés	1 218	81,15	98,07

> ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Résultats de la commune au 2nd tour

Liste conduite par	Nuance	Voix	% Inscrits	% Exprimés
Mme Pascale BORDES	RN	329	21,72	50,00
M. Anthony CELLIER	ENS	329	21,72	50,00

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	1 515		
Abstentions	781	51,55	
Votants	734	48,45	
Blancs	64	4,22	8,72
Nuls	12	0,79	1,63
Exprimés	658	43,43	89,65

Rappel des Résultats de la commune au 1^{er} tour

Liste conduite par	Nuance	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. Anthony CELLIER	ENS	212	13,98	27,43
Mme Pascale BORDES	RN	209	13,79	27,04
Mme Sabine OROMI	NUP	202	13,32	26,13
M. Jean-Marie MOULIN	REC	42	2,77	5,43
Mme Blandine ARNAUD	LR	33	2,18	4,27
Mme Monique NOVARETTI	RDG	26	1,72	3,36
Mme Joëlle SCARA-MOZZINO	ECO	20	1,32	2,59
Mme Anne GUICHARD	DIV	10	0,66	1,29
Mme Catherine MICHON	ECO	8	0,53	1,03
M. Christophe PRÉVOST	REG	8	0,53	1,03
M. Jean EGÉA	DXG	3	0,20	0,39

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	1 516		
Abstentions	732	48,28	
Votants	784	51,72	
Blancs	5	0,33	0,64
Nuls	6	0,40	0,77
Exprimés	773	50,99	98,60

En raison des arrondis à la deuxième décimale, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100%.

> MOUVEMENTS DU PERSONNEL

Le policier municipal, Noël Campillo, a quitté ses fonctions fin mai, pour en prendre de nouvelles à Rochefort du Gard.

Monsieur Nathan Amghar connaît parfaitement les missions et le rôle de policier municipal puisqu'il exerce ces missions depuis 2005 et qu'il a créé le service de police municipale de la commune de Saint-Geniès-de-Malgoirès. C'est avec cette solide expérience ainsi que sa très bonne connaissance du territoire, qu'il prendra ses fonctions à compter du 22 juillet prochain.

Madame Jessica Dubarry a pris ses fonctions d'agent d'accueil à la mairie le 14 mars dernier après avoir occupé un poste d'agent d'accueil et officier d'état civil à la mairie de Saint-Gervasy.

Nous leur souhaitons la bienvenue !

Bruno Fournier a terminé sa mission de collaborateur du maire fin juin. Nous le remercions pour le travail accompli et lui souhaitons une retraite bien méritée.



> COMMÉMORATIONS

Cérémonies du 19 mars, 24 avril, 8 mai et 18 juin.



> INCIVILITÉS

Une fois de plus, nous regrettons les incivilités au pied des containers. Cette fois, c'est au pied des poubelles de restes, qu'un tas de déchets a été déposé !!! Pile de cartons, alors qu'il y a des containers dédiés à ces derniers, et un tas de saletés laissés par un locataire indélicat après déménagement...



Service Public

L'abandon de déchets dans la rue

C'est **135€** d'amende à régler dans les 45 jours

Au delà de ce délai, l'amende passe à **375€**

Si vous ne payez pas, le juge peut fixer l'amende à **750 € maximum** (ou jusqu'à 1500 €, avec confiscation du véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets).

> RAMASSAGE DES ORDURES

À partir du 04 juillet et jusqu'au 03 septembre, Les ordures ménagères seront collectées 2 fois par semaine (le mardi et le vendredi). Nous vous rappelons que les bacs de reste doivent être sortis le soir et rentrés après le passage de sictomu. Les collectes seront assurées également le 14 juillet et le 15 août.



> MAIRIE : NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Afin de permettre une meilleure gestion des ressources humaines des services administratifs de la mairie les horaires d'ouverture de la mairie au public à partir du premier septembre seront :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 14h30 à 17h30
 Mercredi de 8h à 12h - Fermée l'après-midi

> CÉRÉMONIE DES NOUVEAUX ARRIVANTS

La cérémonie des nouveaux arrivants aura lieu à la Maison de la Pierre, le 9 septembre à 18h30 en présence des élus et des présidents d'association

Pensez à vous inscrire auprès de la mairie avant le 1^{er} septembre 2022.

Si vous n'y avez pas assisté en 2021 vous pouvez également vous inscrire.

➤ HOMMAGES



Geneviève Sorbier

« Ginou » pour tous, nous a quittés le 17 octobre 2021. Agent administrative, elle a travaillé près de 30 ans auprès de Madame Taulelle. Très active dans la vie associative du village, elle a fait partie des jumelages italien et suisse, elle a ainsi été secrétaire de l'Amitié Versoise de 1986 à 2014. Son départ brutal et prématuré laisse un grand vide au sein de cette association. Disponible et à l'écoute, elle répondait toujours présente. Beaucoup ont pu apprécier sa gentillesse, sa compétence et son dévouement.



Madame Machin Berthe dit « Téo » nous a quittés le 14 juin dernier.

Figure emblématique du village, elle était connue et appréciée de tous. Après sa carrière d'enseignante, elle s'est retirée à Vers pont du Gard. Amoureuse de la nature, passionnée de cuisine, de plantes, de peinture, d'écriture, d'histoire.... Bref une encyclopédie à elle seule. Une passion également pour la bovine, qu'elle partageait avec son copain « Loulou » Turion. Bénévolement, elle accompagnait les enfants en difficulté ou en échec scolaire par ses cours de soutien, et ses cours de peinture. Correspondante au journal du pont du Gard, au républicain puis au midi libre, elle aimait écrire, on aimait la lire. Elle s'est retirée peu à peu de la vie sociale, tout en se tenant toujours au courant de l'actualité. Elle savait qu'elle pouvait compter sur ses aides à domicile, ses voisins, ses amis et élus. Merci pour tout ce savoir que tu as légué.

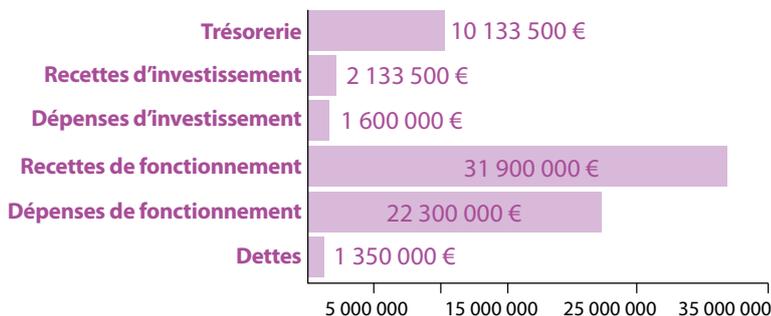
Adecias « Téo »



Michel Porlan

1^{er} adjoint de 2008 à 2014 à la Mairie de Vers-Pont du Gard, il nous a quittés au printemps, bien prématurément. Père et grand-père généreux, drôle et attentionné, son engagement, à la chasse, au tarot Versois et au jumelage suisse restera longtemps en mémoire dans la vie associative de Vers-Pont du Gard.

> FINANCES DE LA CCPG 2022



> MUTUALISATION

- Urbanisme : la totalité des actes d'urbanisme sont instruits depuis juin par la CCPG.
- Constitution d'un groupe de commande pour les fournitures afin de trouver le meilleur rapport qualité/ prix.
- Création d'une navette réseau bibliothèque inter-village.

> LE BUS DE LA MER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PONT DU GARD

Tous à la plage !

Bus de la mer

Tous les mercredis du 1er juin au 6 juillet
LA GRANDE MOTTE

à partir du 11 juillet LE GRAU DU ROI

à partir du 1er août LA GRANDE MOTTE

Inscription obligatoire dans votre mairie

Les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés, ceux entre 16 et 18 ans doivent être munis d'une autorisation parentale.

Les protocoles sanitaires (et notamment le port du masque) seront établis en fonction des recommandations en vigueur au moment du transport. Prévoir un masque en cas de nécessité.

PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LES JOURS ET LES HORAIRES :
WWW.CC-PONTDUGARD.FR OU 04 66 37 67 67

> PARTICIPATION AUX JOURNÉES CLIMAT DE LA CCPG

THÈME DE LA GESTION DES DÉCHETS

Le samedi 5 mars, Vers-Pont du Gard a organisé une randonnée nettoyage, principalement autour des zones où sont implantées les colonnes de tri : ce ne fut pas inutile !...



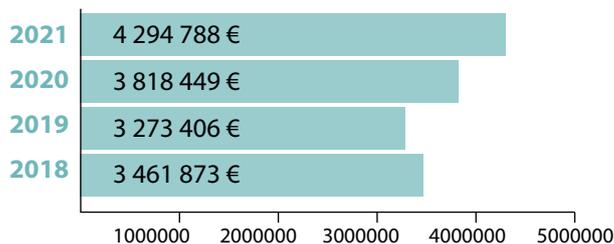
En collaboration avec le Sictomu, notre aire de compostage municipale a été rénovée et un animateur a expliqué le compostage sur place. Une visite commentée a également eu lieu à SMV

THÈME DE LA BIODIVERSITÉ

Le samedi 2 juillet, 9h petit déjeuner offert avec des produits locaux et une explication des circuits courts et de la permaculture, à « La Petite Gare ». Puis, promenade sur la voie verte avec commentaires du collectif « vers zéro déchet » sur la Tour à hirondelles, les nichoirs et les gîtes à chauve-souris. Balade le long des vestiges de La Lône sur les plantes comestibles de garrigue par un animateur. Enfin, visite du rucher de l'abeille rouge, suivi d'un pique-nique près du lavoir de Misseran.

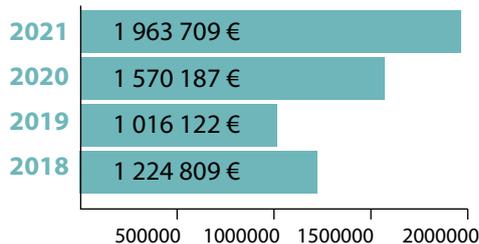
Matinée variée et très instructive.

RÉSULTAT TRÉSORERIE



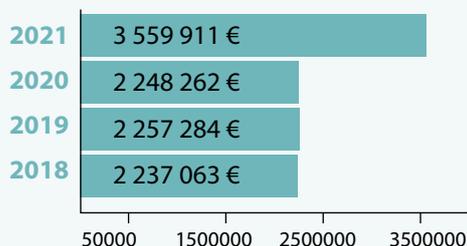
La trésorerie de la commune est en augmentation depuis 2018 sans que cela pénalise les investissements.

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT



Nous continuons à dégager chaque année un excédent de fonctionnement de 250 000 €

RÉSULTAT INVESTISSEMENT



La politique d'investissement est conforme au programme que nous vous avons présenté en 2020 et dans la continuité du mandat précédent (projets structurants, voirie, environnement et sécurité). Nous investissons en moyenne 2 500 000 € / an dans la commune.

DETTES



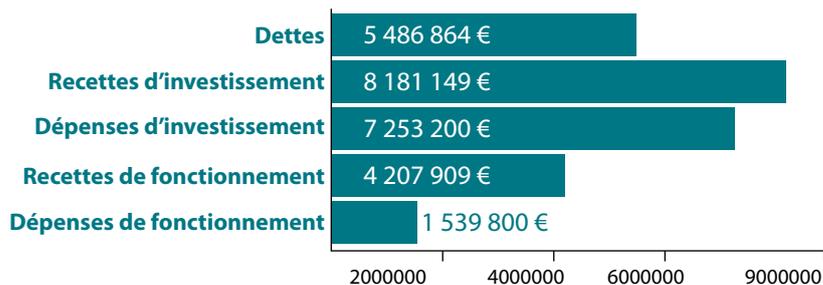
La dette fin 2021 est de 5 057 912 € car nous avons fait deux emprunts relais de 1 500 000 € pour réaliser le groupe scolaire et le réseau de transfert des eaux usées entre Vers-Pont du Gard et Remoulins.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2022

2022 est l'année des grands travaux construction du groupe scolaire et du réseau de transfert des eaux usées entre Vers et Remoulins.

Les taux d'impositions restent stables. Nous avons fait un emprunt de 500 000 € sur 20 ans pour amortir les bâtiments commerciaux.

Le programme de voirie est en cours (Chemin de la cave, aménagement place centre village, route du groupe scolaire, enfouissement réseaux secs et humides).



PROJECTION TRÉSORERIE 2022-2025



Le montant de la trésorerie fin 2025 devrait être supérieur à 1 000 000 € après la réalisation des projets structurants.

PROJECTION DETTES 2022-2025



Le montant de la dette sera inférieur à 2 000 000 € soit un endettement inférieur à 8 ans.

➤ GROUPE SCOLAIRE

Les travaux de construction avancent bien. Les aménagements intérieurs, menuiseries et cloisons, sont en cours de réalisation. Son ouverture est prévue pour la fin de l'année civile.



➤ RÉSEAU DE TRANSFERT DES EAUX USÉES

La commune devrait être raccordée au plus tard en septembre, à la station d'épuration intercommunale de Remoulins. Bel exemple de mutualisation puisque 4 communes plus le Site du Pont du Gard vont en bénéficier.

> RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le projet d'Aménagement et de Développement Durable : la définition du projet de territoire à l'horizon 2030 !

Depuis le 16 décembre 2021, le conseil municipal de la commune de Vers-Pont-du-Gard a prescrit par une délibération la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

Quel objectif ?

Définir un projet urbain attractif et partagé, répondant aux nouveaux enjeux auxquels le territoire est soumis, pour les 12 prochaines années.

Un PLU, qu'est-ce que c'est ?

Le Plan Local d'Urbanisme définit une politique en matière d'aménagement du territoire à l'horizon des 10-15 prochaines années. Il précise les grandes orientations et les objectifs généraux en matière de développement économique, de logements, de déplacements, de préservation des espaces naturels et agricoles, d'équipements, (etc.) et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol.

Bien plus qu'un document à consulter lors d'un projet d'achat immobilier, il s'agit avant tout de la traduction d'un projet de développement et d'aménagement à l'échelle de la commune. Ce document comprend cinq éléments constitutifs :

- Un **rapport de présentation**, qui contient notamment le diagnostic et l'état initial de l'environnement du territoire, permettant de comprendre le contexte territorial ;
- Un **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme ;
- Un **règlement écrit** qui fixe les règles d'utilisation et d'occupation du sol ;
- Un **règlement graphique** (zonage), qui délimitent les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A) et les zones naturelles et forestières (N) ;
- Des **orientations d'aménagement et de programmation (OAP)** sur un secteur stratégique ainsi que sur la thématique environnementale de la trame verte et bleue.

Où en est-on dans la révision du PLU aujourd'hui ?



Qu'est-ce qu'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ?

Le PADD est l'étape clé de la révision du PLU de Vers-Pont-du-Gard, il permet de définir les contours du projet de territoire de la commune pour les 12 prochaines années. Pour cela, à partir des constats et enjeux issus du diagnostic territorial sont définis par les élus les orientations générales à poursuivre pour le développement du territoire et les objectifs de modération de la consommation des espaces naturels et agricoles.

Le projet politique de la commune de Vers-Pont-du-Gard à l'horizon 2030 s'articule autour de deux axes :

- **Prévoir un développement harmonieux du bourg en s'appuyant sur un cadre de vie de qualité** en maîtrisant et en organisant le développement urbain, en préservant et en valorisant le cadre de vie et le caractère villageois et pour finir, en accompagnant le développement urbain
- **Préserver les espaces agricoles et naturels identitaires de la commune, tout en maintenant les activités présentes au sein de ces espaces** en affirmant l'identité agricole de la commune, en préservant durablement la trame verte et bleue comme support d'un patrimoine riche et identitaire et pour finir en conciliant la préservation des espaces naturels et agricoles avec le développement des activités touristiques et économiques

Participer à la révision du PLU de la commune, c'est possible !

Le public peut également faire valoir ses observations, propositions ou souhaits par écrit, via un registre de concertation consultable et mis à disposition des habitants, à la mairie de Vers-Pont-du-Gard, pendant toute la durée de la concertation du PLU.

Une réunion publique sera organisée le mardi 20 septembre à 18h30 à la Maison de la Pierre afin de présenter au public les grands axes et orientations du PADD. Cette réunion sera l'occasion d'informer et de recueillir avis et remarques des habitants sur ces propositions de projet de territoire.

Et après ?

Une fois le PADD validée par le Conseil municipal, il sera traduit réglementairement, au sein des documents opposables, à savoir le règlement graphique (zonage), le règlement écrit ainsi que les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : l'entrée dans la troisième phase de révision, celle de la phase réglementaire.

VOIRIE

Chemin de la coopérative :
Réfection de la chaussée et du pluvial.
Sécurisation piétons et arrêt de bus.



Rue du marché et route de Castillon :
Enfouissement des réseaux sec et humide.
Ces travaux devraient être terminés en octobre.



Place de la fontaine :
Réfection et aménagement voirie



Pendant



Pendant



Après

VIE SCOLAIRE

> REPAS DE FIN D'ANNÉE À LA MATERNELLE

Le mardi 28 juin 2022 les enseignantes de la maternelle avec la participation du personnel de l'école ont organisé le repas de fin d'année. Après deux années covid, elles ont renoué avec cette manifestation qui rencontre un grand succès auprès des parents. Une belle soirée !



Exposition Pont du G'Art



Travaux réalisés par la grande section maternelle



> FÊTE DES ÉCOLES

La fête des écoles s'est tenue cette année normalement sur la place du Marché, pour la plus grande joie des enfants, des enseignants et des parents ! Les élèves de la maternelle et de l'élémentaire nous ont offert un spectacle riche et coloré d'une belle qualité. L'APE a également contribué au succès de cette soirée assurant la restauration. Une magnifique soirée conviviale et festive !





> CHANGEMENTS DE DIRECTRICES À LA MATERNELLE ET À L'ÉLÉMENTAIRE

Véronique Barbié, directrice de la maternelle et enseignante de Grande section, nous quitte ! Elle a obtenu selon ses vœux, sa mutation pour un poste en Guadeloupe. Nous lui souhaitons beaucoup de bonheur dans sa nouvelle vie ! Sa remplaçante au poste de directrice est Sylvie Fumat, qui était jusqu'à présent directrice et enseignante en CE1, puis en CP – CE1 depuis la fermeture d'une classe.

Sa remplaçante au poste de directrice et enseignante en CP est Christlène Portelli.

Nous leur souhaitons à toutes deux la bienvenue dans leurs nouvelles fonctions.

VIE ASSOCIATIVE



> ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Vide grenier et carnaval par l'APE

Après le loto, la distribution des sapins et notre participation au marché de Noël, l'APE a organisé le vide-grenier tant attendu le dimanche 27 mars. Quelle joie de pouvoir se retrouver après 2 ans d'absence !

L'APE a également organisé le carnaval le samedi 9 avril.

Les associations du Club Taurin, de l'ASV, des BSS, du Jumelage Suisse et de l'APE se sont encore surpassées dans le choix des thèmes pour les chars. Nous avons un remake des Bronzés font du ski, une belle Rosalie avec ses pompiers, le duo des Bières Man, un défilé aux couleurs de la Suisse ainsi que le magnifique château Disney, tracté par Sébastien Chapuis.

Petits et grands ont défilé et dansé dans les rues du village, accompagnés par la Peña del Fuego et les majorettes Les Motivettes.

Quel plaisir de voir ces sourires sur les visages de tous ! Cette superbe journée s'est poursuivie au boulodrome avec goûter et boom offerts aux enfants, puis lors d'une soirée fantastique animée par Dj Loic en présence des food trucks Papa Pizz's et la Remorque !

Beaucoup de retours positifs des villageois et même des villages alentours qui ont retrouvé l'ambiance et le corso d'antan.

Le rendez vous est déjà pris pour l'année prochaine afin de faire perdurer nos traditions. Nous espérons encore plus de chars !



> ASV

Le 5 septembre 2015, lors d'une cérémonie en guise d'anniversaire de l'ASV, l'actuel Président d'Honneur du club Josselyn Longuet terminait son discours par ces propos : « j'encourage vivement les bonnes volontés à une éventuelle renaissance de l'ASV, pour les enfants, les jeunes. C'est parfaitement possible et réalisable. L'avenir vous appartient... ». En avril 2016, l'ASV redémarrait avec un groupe de 40 enfants. Nous sommes à la fin de la saison 2021/2022, et l'effectif est de 200 licenciés ! Nous gérons 14 équipes tous les week-ends, soit 135 enfants de moins de 15 ans et 2 équipes seniors. Mais au-delà de cette gestion, l'ASV compte 25 membres d'encadrement, dont 18 ont suivi des stages ou formations d'entraîneurs. À ce titre, deux formations ont été organisées en partenariat avec le District sur les installations de la commune auxquelles ont participé nos éducateurs. Ces formations sont importantes car elles engagent une crédibilité dans l'encadrement sportif et maintiennent le socle de nos bénévoles. L'ASV participe également au « programme éducatif » qui est constitué de thématique sur l'écologie, la santé, le fair-play, les lois du jeu, et la citoyenneté. Des ateliers sur ces thématiques sont proposés tout au long de la saison et à toutes les catégories. C'est d'ailleurs dans ce cadre que l'AS Vers a reçu Lionel Lefebvre, très haut sportif domicilié à Castillon du Gard et ayant participé aux jeux olympiques de Pékin. Au cours de cette saison 2021/2022, sur le plan sportif, on peut noter



le très bon parcours de l'équipe Seniors qui a atteint la demi-finale départementale de la Coupe Granier perdue seulement 1 à 0 contre Gaujac. L'équipe de nos 15 ans est également à l'honneur car elle est actuellement 4ème de sa poule et peut encore envisagée de monter d'une division car il reste encore 4 rencontres à jouer. Sur le plan pratique, l'ASV a bénéficié de la mise à disposition du terrain de football de Remoulins, complexe absolument neuf qui a permis de soulager l'utilisation de la pelouse du terrain de Vers pour les entraînements mais aussi pour l'organisation des rencontres au regard du nombre de nos équipes engagées. Par ailleurs, des pourparlers sont en cours pour obtenir l'utilisation du terrain de football de Castillon-du-Gard comme possible 3ème site. D'une conclusion générale, et pour l'ensemble des équipes, les résultats ici ou là sont évidemment importants, mais les éducateurs « travaillent » collectivement pour LE CLUB afin de conserver cet esprit local et familial qui les animent au sein de l'ASV.

> INTERCOM. CHASSE VERS / ARGILLIERS

L'AG a pu enfin siéger le vendredi 15 avril.

Les effectifs sont en légère diminution chaque saison. En 2021/2022 nous étions 87 chasseurs pour un bilan de prélèvement assez satisfaisant : pour le petit gibier (perdreux, faisans, lièvres, lapins et grives) - pour le gros gibier avec 9 sangliers au tir d'été, 54 pour l'Amicale et 26 pour l'Équipe BC pour un total prélevé de 89 sangliers en 2021/2022. Les dégâts aux cultures sont moins importants mais il faut rester vigilants et continuer nos efforts de régulation.

Les piégeurs, au nombre de 5, font un travail remarquable et indispensable avec en 3 saisons un prélèvement de 91 renards, 32 fouines et 50 pies.

Les lâchers liés au piégeage permettent une attraction non négligeable pour



nos chasseurs, avec chaque saison un lâcher de 4 trios de lièvres, environ 50 lapins de reprise, 300 faisans et 200 perdreaux.

Le bilan financier est positif pour les 3 dernières saisons. Notre réserve s'est amenuisée en raison du manque de recettes lié au Covid. Nos dépenses, n'ont pas diminuées : la taxe à l'hectare étant le plus fort prélèvement pour compenser les dégâts aux cultures que seuls les chasseurs assument.

Pour la saison prochaine 2022/2023 le prix des cartes reste identique et la taxe à l'hectare pour chaque chasseur passe à 30 € au lieu de 33€.

La distribution se fera au secrétariat

« La Romaine » le samedi 6 Août et le samedi 3 Septembre de 10h à 12h.

Nous terminons par le saccage révoltant et déplorable de notre abri chasse (vol de l'insert, baies vitrées cassées, porte et fenêtres arrachées...). C'est d'autant plus préjudiciable que cet abri sert également aux vététistes, aux randonneurs ou aux particuliers qui d'ailleurs nous soutiennent.

Quel que soit l'auteur ou les auteurs (vengeance, jalousie, anti...) quel courage !

Malgré ce, nous souhaitons une bonne saison à tous nos chasseurs, continuons à respecter les autres utilisateurs de la nature.

> LI GALEJAIRE

La Cie versoise Li Galejaire a représenté RZ, d'après Roberto Zucco de Koltès du 19 au 21 mai à la Maison de la Pierre.

De l'absurde, de la poésie, de l'action et de la philosophie étaient donc au menu des spectateurs, invités à se placer librement dans l'espace scénique.

On y a vu comme une coupe transversale de la société française des années 80, sur fond de musique d'époque, et avec des personnages hauts en couleurs, chacun confronté à ses contradictions, ses aspirations, ses tabous.

Il y avait des coups de feu, des portes qui tombent, des vases qui éclatent, des crises et des trocs.

Il y avait des types louches qui n'étaient pas forcément ceux qui auraient dû l'être.

Il y avait un tueur, et il y avait des femmes.

Après cette poussée de polar contemporain, Li Galejaire veulent proposer aux Versois et Versoises une journée d'initiation au théâtre, plus légère, à la fin de l'été.

Ce mini-stage ouvert à tous (à partir de 14 ans, et sans autre limite d'âge) se déroulerait sur un samedi, fin août ou début septembre, de 9h à 18h – date et lieu à confirmer si un groupe est constitué.

Son coût modique (20 euros, dont 10 euros d'adhésion à l'association) permettrait à tout un chacun, sans autre engagement, de découvrir notre façon de travailler le corps, la voix, l'espace, le texte à partir de quelques exercices d'atelier pratique.

Aucune expérience n'est requise. Il faut juste prévoir un jogging, attacher ses cheveux, apporter de l'eau et de quoi manger à la pause méridienne, et surtout être à l'heure rempli-e de motivation et d'envie d'essayer !

Les préinscriptions (obligatoires) ou les questions complémentaires se posent à ligalejaire@free.fr ou au 07 82 92 52 75.

ligalejaire.wixsite.com/li-galejaire



> BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE LES AMIS DU LIVRE

HORAIRES le lundi de 14 h à 18h

Le samedi de 9h à 11h30

Les scolaires sont accueillis tous les 15 jours le Mardi

Nombre de livres en rayons : 9342

Livres pour enfants, livres Adultes

Inscription gratuite, possibilité de visionner le catalogue sur le réseau Bibliothèque de la communauté de communes du Pont du Gard, ainsi que de faire des réservations.

Fermetures : 1 semaine aux vacances d'Hiver, 1 semaine pour les fêtes de fin d'année, et l'été du 14 juillet au 31 août

Si vous avez besoin d'autres infos, vous pouvez nous contacter.

> ARTS CRÉATIFS

C'est avec un évident plaisir que nous avons repris nos multi-activités dans de nouveaux locaux (Rez de chaussée de la Maison pour tous).

L'échange des savoirs est privilégié.

Pour l'instant cartonnage et gainage sont à l'ordre du jour, mais toutes nouvelles idées sont les bienvenues.

Venez nous rendre visite le jeudi après-midi de 14 à 17 heures

Un renseignement au 04 66 02 00 76 / 06 70 40 69 57 / 06 70 32 93 38

P.S : de nouveaux horaires pourraient être envisagés en concertation pour faciliter l'accès à tous.



> LA CAVALERIE DE VERS PONT DU GARD

Dimanche 19 juin, la cavalerie de Vers-Pont du Gard a organisé sa première fête du cheval à Collias. Au programme, des exposants, des démonstrations et des artistes de renommée ont pu proposer un spectacle pour petits et grands.

Pour une première fois, une Roussataio a défilé dans les rues du village.



➤ « COURS & JARDINS DES ARTS »

Les 23 et 24 juillet le festival « Cours & Jardins des Arts » a fêté sa 14^{ème} édition avec 49 artistes (18 peintres, 17 sculpteurs, 7 photographes, 4 céramistes, 2 artistes travaillant le vitrail et un brodeur d'art). Ces artistes, venus de toute la France (19 départements), étaient pour environ la moitié d'entre eux originaires du Gard et des départements limitrophes (Hérault, Vaucluse).

Comme chaque année, nous avons reçu de nombreuses candidatures et il a fallu faire des choix. Notre équipe, composée de membres diplômés en Ecoles des Beaux-Arts et en Histoire de l'Art, de bons connaisseurs et d'amateurs d'art, s'est réunie, a débattu et a voté pour sélectionner les artistes que nous avons présentés cette année.

Cette équipe de bénévoles a, bien-sûr, beaucoup évolué pendant ces 14 années, mais l'objectif principal reste inchangé : rendre l'art disponible et accessible à tous. Et c'est dans cet esprit que nous avons pris contact avec des associations de handicapés et indiqué dans notre catalogue les

jardins accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Cette année, nous avons, avec beaucoup de plaisir, découvert de nouvelles cours et de très beaux jardins dont les propriétaires se sont réjouis d'accueillir des artistes. Comme toujours, nous avons rencontré partout tant de générosité, d'ouverture d'esprit et de gentillesse ! Nous les remercions tous, que ce soit les « anciens » ou les « nouveaux », du fond du cœur ; grâce à eux, nous pouvons offrir aux artistes et au public cette très belle déambulation au sein du village qui fait l'originalité de notre manifestation.

Cette année, notre invité le sculpteur burkinabé Abdoulaye Kabore, nous a proposé son atelier d'initiation au bronze avec la technique de la cire perdue, atelier en vain programmé depuis le début de la pandémie. Et pour 2023, quelle que soit l'issue de la guerre d'Ukraine, nous réfléchissons déjà pour la venue d'un(e) artiste ukrainien(ne). Nous en reparlerons en temps voulu !

La soirée du samedi a été animée, pour la seconde année, par la musique et les chansons des « Rainettes Vertes », ce nouveau groupe en formation de Castillon-du-Gard. Dimanche, Patrick Licasale, une vieille connaissance, a déambulé de cours en jardin avec son accordéon. Et comme chaque année, le week-end s'est clôturé par la remise des nombreux prix.

Nous avons heureusement pu reprendre les visites guidées ou non d'expositions, de musées et de galeries et nous rappelons que ces visites sont ouvertes à toutes et tous, adhérents et non-adhérents, il suffit de nous suivre sur les réseaux sociaux et notre site.

Pour plus d'informations :
www.coursetjardinsdesarts.fr,
contact.coursetjardinsdesarts@gmail.com





➤ AMITIÉ VERSOISE ACTIVITÉ DU 1^{ER} SEMESTRE 2022

Avec l'assouplissement des règles sanitaires de bonnes habitudes ont pu être reprises comme celle de l'Assemblée Générale de l'Amitié Versoise à la Petite Gare de Vers qui s'est tenue le lundi 14 mars. Un bon démarrage pour 2022.

Accueillis par la présidente Danièle Bonnard et les membres du Conseil d'Administration, plus de 80 adhérents s'étaient retrouvés sur les 95 ayant déjà reconduit leur carte pour 2022 dans la salle superbement redécorée du restaurant de la Petite Gare. Après un délicieux et copieux repas, le café pris sur la terrasse, l'Assemblée Générale Ordinaire a pu se tenir.

À l'unanimité, le rapport moral de la Présidente, le rapport financier du Trésorier Bruno Lucchini et celui de la Secrétaire Jacqueline Guizard ont été adoptés. Cette année aucun changement dans le Conseil d'administration ni son Bureau. Ont été rappelées les prévisions à venir du semestre soit : les concours de belote des 1^{ers} samedis de chaque mois à la salle du Hangar, place du Marché, en mars, avril, mai (le 14) et juin suivis de la finale accompagnée d'un barbecue sympathique sur la place.

Les marches des lundis et vendredis de 14h à 16h, départ place de la Fontaine avec Bruno Lucchini comme animateur ont également repris pour le bonheur des intéressés.

Puis ce fut le voyage des Lacs Italiens du 1^{er} au 7 mai attendu avec joie par ses participants.

L'Amitié Versoise avait organisé son voyage annuel avec une trentaine de participants autour des magnifiques lacs Italiens ; le Lac de Garde : visite de Sirmione et balade en bateau sur le Lac, Vérone jumelée avec Nîmes les Arènes, le balcon de Juliette. Découverte de Bergame, le Lac de Côme, le Lac d'Orta : appelé « la perle des Lacs » puis le Lac Majeur et les Iles Borromées et une traversée en bateau pour la petite île de San Gilolo puis l'Île des Pêcheurs la plus rustique qui a gardé sa saveur primitive et Isola Bella la plus célèbre avec son palais richement décoré et ses jardins en terrasses extraordinaire musée de statues et d'espèces botaniques variées, royaume des azalées et des rhododendrons. À l'unanimité des participants ce voyage a été un grand succès tant par l'ambiance conviviale, la riche gastronomie italienne, l'accueil dans les hôtels 4 étoiles.

Le 10 juin une autre journée sympathique a réuni une quarantaine de membres pour une croisière sur le Canal du Midi d'Adge à Béziers. Péniche exclusivement occupée par les membres de l'Amitié Versoise...

Il ne reste donc plus pour boucler le semestre que le grand loto d'été qui se tiendra place de la Fontaine mais surtout à l'ombre de ses platanes le dimanche 26 juin à partir de 16h. Boissons, barbecue et surtout jeux et de magnifiques cadeaux vont couronner cette journée.

Toutes ces activités réconfortantes nous ont permis d'oublier la Covid .

Contact : 06 28 19 14 74.

➤ NOUVELLE ANNÉE, NOUVEAU PROJET POUR LE JUDO À VERS PONT DU GARD

La saison se profile, les membres du bureau et le professeur vous attendent avec impatience !

Après une saison rythmée par des stages judo multisports, une colonie, le retour des compétitions et des qualifications au niveau national, l'AVAM a hâte de retrouver les adhérents sur les tatamis.

Des permanences pour les inscriptions et les réinscriptions se tiendront les 29/08 et 31/08 de 17h à 19h au dojo. Pour toute inscriptions avant le 30/09, une remise de 10% sera faite.

Pour cette nouvelle année, plusieurs nouveautés à l'AVAM : un cours de self défense (apprendre à sortir/gérer une agression) réservé uniquement aux femmes verra le jour tous les lundis de 20h15 à 21h et un cours « apprendre à chuter, améliorer les postures » est à l'étude avec le CCAS de Vers-Pont-du-Gard.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter Schoch Bernard (président) au 06 45 96 88 19 ou Dalla-Costa Morgan (professeur) au 06 79 58 81 20.

À très bientôt sur les tatamis,
le bureau et le professeur.

> TENNIS CLUB

L'année sportive du club de tennis a été riche en résultats en compétitions ! Aussi bien chez nos jeunes que chez les adultes...

• **Le tournoi homologué a enfin pu avoir lieu au mois de mai.**

Pendant 18 jours, grâce à l'investissement des bénévoles et du juge arbitre Jérôme Copin, le tournoi a été une vraie réussite avec 117 participants inscrits et environ 150 matchs joués... Une vraie motivation pour les plus jeunes !

Vainqueur hommes : Bedouin Simon

Vainqueur femmes : Cat Morgane



• **Grand succès pour la fête du club le 11 juin 2022.**

Tous les enfants de l'école de tennis ont répondu présents ainsi que la majorité des parents et des licenciés. Jérôme Copin a proposé diverses animations : tennis, ping-pong, jeux d'eau... La soirée s'est terminée autour d'un buffet et d'un verre de l'amitié dans la bonne humeur et convivialité.

Tous se sont souhaités de bonnes vacances et donnés rendez-vous en septembre...

• **Pour la reprise les permanences d'inscriptions se feront au club :**

Samedi 3 septembre de 10h à midi

Mercredi 7 septembre de 17h à 19h

Samedi 10 septembre de 10h à midi

> JOURNÉE DE L'ASPERGE

Après deux années de pandémie, nous avons pu organiser la foire de l'asperge un peu tard dans le temps, effectivement le 1^{er} mai l'asperge commence à être sur la fin. Nous pensons pour la saison prochaine l'organiser autour du 20 avril. Ce fut tout de même une journée magnifique et se retrouver tous autour de la place des platanes nous a permis d'oublier un peu les mauvais jours passés. Nous tenons à remercier tous les exposants et les producteurs ainsi que les restaurateurs, qui ont joué le jeu, pour que cette foire et lieu.

Nous profitons du bulletin municipal pour vous parler de la foire de l'oignon, elle aura lieu cette année au Pont du Gard rive gauche, durant les journées du patrimoine, les 17 et 18 septembre.

Nous avons un problème de sécurité dans le centre de Vers, car cette foire génère énormément de monde, de ce fait la circulation des véhicules et le stationnement ne sont pas adaptés. Nous reviendrons vers vous pour vous donner plus d'infos sur le déroulement de ces journées du patrimoine.

L'association de l'oignons doux de Vers Pont Du Gard



> RESTO DU CŒUR

Le centre des restos du cœur de Remoulins a enfin vu le jour le 13 janvier 2022.

Les restos du cœur dans notre département, c'est 16 500 personnes accueillies. 643 bénévoles, 1 400 000 repas distribués aux plus démunis.

Au-delà de l'aide alimentaire, de nombreuses activités sont développées dans le but de créer du lien social. (soutien à la recherche d'emploi, accès aux droits, accès aux loisirs, accès à la culture, départ en vacances, atelier de français, jardinage, cuisine, estime de soi...).

Notre commune a été une des premières à soutenir cette implantation sur notre territoire et c'est avec grand plaisir que nous avons pu assister à l'inauguration le 25 juin à Remoulins en présence des bénévoles et de quelques élus, dans une ambiance conviviale.



> COLLECTE POUR L'UKRAINE

Le CCAS a organisé le 18 mars dernier une collecte pour l'Ukraine. De nombreux versois ont fait des dons : produits de 1ère nécessité, couvertures, produits d'hygiène... et nous les en remercions. Cette collecte a ensuite été acheminée à Uzès via la Région qui s'est chargée du transport des colis vers l'Ukraine.



CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

- Mouiller son corps et se ventiler
- Manger en quantité suffisante
- Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour
- Ne pas boire d'alcool
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches
- Éviter les efforts physiques

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)
www.social-sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr • #canicule



> REPAS DES AÎNÉS

Le traditionnel repas des aînés aura lieu le dimanche 23 octobre au Pont du Gard, dans la salle Pitot. Nous espérons vous retrouver nombreux autour de ce banquet spectacle. A bientôt pour ce joyeux moment de convivialité.



> LES EFFORTS DE LA COMMUNE ONT ÉTÉ RECONNUS ET APPRÉCIÉS !

Dans le cadre de notre candidature au label « Villes et Villages Fleuris », le jury nous a décerné « les félicitations ». Prochain jury en juin 2023, d'ici là nous poursuivrons notre amélioration du cadre de vie dans l'intention d'obtenir une fleur.

Les jardinières fleuries de la saison estivale ont été installées début juin, en espérant qu'elles ne souffriront pas trop de la canicule.

L'arrosage hippomobile, maintenant familier, se poursuivra deux fois par semaine jusqu'à mi-septembre.

Nous invitons les personnes (particulier ou commerçant) ayant la chance d'avoir des jardinières fleuries ou des banquettes devant chez elles, de veiller également à leur hydratation et bien-être, plutôt que le constat désolant de les voir arracher ou polluer avec mégots, papiers, canettes...



> FILET DE PROTECTION

Mise en place d'un filet de protection sur la charpente du lavoir contre les déjections de pigeons. Nous garderons ainsi notre lavoir propre !



Quelques grimpantes (2 jasmins de chaque côté de la tour de l'horloge et un près du parking de la Maire) ont été plantées en pied de mur appartenant à la commune. Nous aimerions développer cette pratique, ce qui nécessite l'autorisation des propriétaires.

Si vous souhaitez habiller de végétaux vos murs de devant de porte, n'hésitez pas à vous faire connaître à l'accueil mairie, nous les mettrons volontiers en place à l'automne.

La place de la Fontaine a été complètement réhabilitée. La placette devant la grange est habillée de bacs avec oliviers, solanum ou plantes fleuries, délimitant ainsi la route de l'espace piéton.

Dans le même objectif d'embellissement, des jeunes du chantier d'insertion professionnelle de « Bonjours », du groupe Présence 30, ont décoré d'une jolie fresque le poste électrique.



> LE COLLECTIF VERS ZÉRO DÉCHET

Il a été créé en Avril 2019.

Beaucoup d'actions concrètes visent à faciliter la protection de la biodiversité, améliorer le tri sélectif et le recyclage des matériaux tout en aidant des associations dédiées au handicap ou à la recherche médicale.

Les 10 et 11 Juin, 3 tonnes de ferraille ont été collecté dans le village et a permis de verser 420 euros à une association d'aide à l'enfance handicapée.

La tour à hirondelles à 26 nids est la dernière réalisation sur la voie verte.

Imaginée par le collectif, elle est à 100% de matériaux de récupération !

Rejoignez-nous pour être acteur sur notre commune !

Contact : Monique Carola 06 62 85 71 58

➤ LES OBLIGATIONS DE DÉBROUSSAILLEMENT



les bonnes pratiques

Du débroussaillage

à l'emploi du feu

Votre responsabilité est engagée

► Quand vous laissez la végétation pousser

• Débroussailler est une obligation légale

Propriétaire ou ayant droit d'un terrain bâti ou classé constructible, situé à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des espaces naturels combustibles, vous êtes concerné par le débroussaillage, indispensable à la non-propagation du feu. Les dispositions à respecter sont définies par le code forestier, ainsi que l'arrêté préfectoral en vigueur.

► Quand vous allumez un feu

Votre responsabilité est engagée chaque fois que vous allumez un feu, y compris une simple cigarette.

Les périodes pendant lesquelles propriétaires et ayants droit peuvent employer du feu, à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations et reboisements, sont strictement réglementées par l'arrêté préfectoral en vigueur.

Entre autre, tout apport de feu dans les zones précitées est strictement interdit du 15 juin au 15 septembre.



Ce que dit la

réglementation

► Débroussaillage

Le débroussaillage inclut :

- La taille, voire le cas échéant, la coupe d'arbres et d'arbustes, afin que les houppiers des sujets conservés soient espacés de 3 mètres les uns des autres et des constructions.
- La possibilité de conserver des bouquets d'arbres (*surface maximale de 80 m²*) à condition qu'ils soient distants de 3 mètres de tout autre arbre, arbuste, bosquet ou construction et que tous les arbustes situés en dessous aient été éliminés.
- La suppression des arbres et arbustes morts ou dépérissants.
- L'élagage sur une hauteur de 2 mètres des sujets maintenus.
- La destruction ou l'élimination de tous les déchets de coupe.
- La tonte de la strate d'herbes.



Vous devez respecter les modalités de débroussaillage si votre construction et/ou votre terrain se trouve :

- à l'intérieur de bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations et reboisements d'une surface de plus de 4 hectares, boisements linéaires d'une surface de plus de 4 hectares ayant une largeur minimale de 50 mètres ;
- à moins de 200 mètres de ces formations.

Si votre propriété (terrain nu ou construction) se trouve, selon le PLU de votre commune (consultable en mairie) :

- **en zone urbaine**, vous devez débroussailler l'intégralité de votre parcelle ;
- **en zone non-urbaine**, vous devez débroussailler dans un rayon de 50m autour de vos constructions, et maintenir un gabarit de sécurité sur leurs voies d'accès privées (suppression de la végétation sur 5m de hauteur et 5m de largeur), même si ces distances empiètent sur la propriété d'autrui.



► **Cas particuliers**

- **Propriété à cheval sur une zone urbaine et non urbaine : l'obligation est soumise aux deux dispositions.**

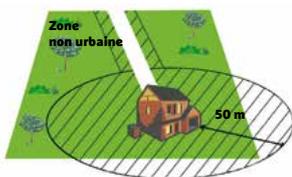
1^{er} cas : en zone urbaine - sans construction



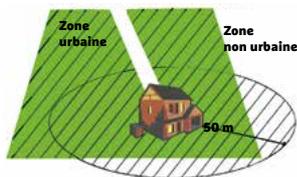
1^{er} cas : en zone urbaine - avec construction



2^e cas : en zone non urbaine



2^e cas : à cheval sur une zone urbaine et non urbaine



zone à débroussailler

Débroussaillage sur la propriété d'autrui

- Si les distances à respecter pour débroussailler autour de vos constructions ou voies d'accès vous amènent à pénétrer sur la propriété d'autrui : les travaux restent à votre charge. Vous devez informer votre voisin des obligations qui vous incombent, lui demander l'autorisation de pénétrer sur son terrain, et lui rappeler qu'à défaut d'autorisation donnée dans un délai d'un mois, ces obligations sont mises à sa charge. Lorsque l'autorisation n'a pas été donnée, vous en informez le maire.
- Si votre voisin doit pénétrer chez vous pour débroussailler : vous ne pouvez pas vous opposer à la réalisation des travaux dès lors qu'il a sollicité votre autorisation par écrit. Si vous ne souhaitez pas qu'il pénètre chez vous, vous pouvez réaliser les travaux vous-même.

Exceptions

- Les terrains agricoles, les vergers, les oliveraies, les plantations truffières, cultivés et régulièrement entretenus ne sont pas concernés par les mesures de débroussaillage.
- Les plantations d'alignement (arbustes ou arbres) peuvent être conservées.
- Les arbres isolés, les ligneux bas isolés ou en massif peuvent être conservés à proximité des constructions et installations, à condition que les branches ou parties d'arbres surplombant la toiture soient supprimées.



En cas de non respect de la réglementation

- Les contrevenants aux dispositions des articles de l'arrêté préfectoral sur la réglementation de l'emploi du feu et du débroussaillage sont passibles d'une amende forfaitaire prévue pour les contraventions de 4^e classe ou de 5^e classe, selon la situation des terrains en cause. S'ils ont provoqué un incendie, ils s'exposent aux sanctions prévues dans le code forestier (peines d'amende et/ou d'emprisonnement). Concernant le débroussaillage, en cas de non exécution des travaux à l'expiration du délai fixé par la mise en demeure adressée par l'autorité compétente – le maire ou le cas échéant le préfet – l'amende peut être portée à 30 €/m² non débroussaillé.
- Vous êtes usager circulant sur les voies publiques traversant des massifs forestiers, il vous est interdit de fumer ou de jeter des objets pouvant provoquer un départ de feu.



Source : Département du Gard - Direction de la Communication - Avril 2019

Que faire face à UN INCENDIE

Appeler les sapeurs-pompiers le 18 ou le 112

Votre message d'alerte doit :

- **Préciser :**
 - le lieu exact du sinistre (*commune, lieu-dit...*)
 - la nature de la végétation qui brûle (*herbe, broussaille, arbres, forêt...*)
 - l'importance du sinistre (*petit feu, plusieurs dizaines de m² en feu...*)
- **Dire s'il y a des personnes ou des habitations menacées**
- **Indiquer éventuellement un point de rendez-vous pour guider les secours.**
- **Donner votre numéro de téléphone et attendre la validation des sapeurs-pompiers avant de raccrocher.**

Département du Gard - Direction de la communication - Avril 2019

TRIBUNE DE L'OPPOSITION

En application des dispositions prévues à l'article L.2121-27-1 du code général des collectivités territoriales et conformément au règlement voté par le conseil municipal. Ci-dessous le mot des élus de l'opposition municipale.

Jeudi 30 juin 2022, la majorité du conseil municipal a voté pour la fermeture de la mairie le samedi matin et le mercredi après-midi. Certes, nous vivons dans un siècle où le numérique doit faciliter et simplifier les démarches administratives. Or au quotidien, nous constatons que toutes nos démarches sont loin d'être simplifiées ! Ne serait-ce que pour faire recenser nos enfants lors de leur 16^{ème} anniversaire... À Vers, c'est un vrai parcours du combattant !

Quant aux démarches administratives en ligne, on repassera. Malgré des dépenses de mise à jour toujours plus importantes, le site Internet communal ne permet pas aux Versois de réaliser bon nombre de ces démarches.

Aussi, la fermeture de l'accueil en Mairie le samedi ne facilitera pas le quotidien des Versois et notamment des actifs.

Comment un administré qui a des horaires de bureau peut-il effectuer ses démarches quand l'ouverture de la Mairie est similaire à ses horaires de travail ? D'autres solutions étaient possibles mais M. le Maire a fait un choix... en terme de service public on repassera !

Laurent Milesi, Sybille Labrouve et Fabrice Alarcon

TRIBUNE DE LA MAJORITÉ

En dépit de la crise sanitaire et financière, des difficultés administratives dues à une trop grande réglementation, du retrait de la majorité de Messieurs Daniel Moine et Cyril Copain (qui n'ont pas renouvelé leur confiance au Maire), notre équipe respecte son programme et prépare le développement du village pour les années futures.

Vers-Pont du Gard est depuis 2020 en pleine croissance démographique, nous faisons le maximum pour que les équipements soient adaptés tout en veillant à la sécurité, à l'environnement, au bon fonctionnement de la vie associative et aux finances de la commune.

Nous savons que nous pouvons compter sur vous comme vous pouvez compter sur nous, pour que notre village reste agréable.

Le groupe majoritaire

la grange
1 Place de la Fontaine
30210
VERS-PONT-DU-GARD
Tel: 04 66 72 65 45
déguster grignoter désaltérer La Grange de Vers

ENTRETIEN ESPACES VERTS
débroussaillage, taille, tonte, élagage
www.atotsverde.fr
ATOTS VERDE
lionel schwab
07 87 37 94 18
contact@atotsverde.fr
30210 vers pt du gard

TRAVAUX PUBLICS
DAUMAS CHRISTIAN
terrassément démolition voirie réseaux divers
04 66 79 49 25 - 06 17 62 35 65
274 Rue Jean Pierre Claris De Florian
30290 Laudun L'Ardoise

LA RUMEUR DE LA MAIRIE ET DE L'ÉGLISE

Si vous déambulez dans le vieux village, un détail attirera inmanquablement votre attention et vous poserez cette question : pourquoi le parvis de l'église est-il si étroit ?

Plusieurs hypothèses étayent ce sujet, mais la plus répandue est que la municipalité, à une époque lointaine, a désiré marquer son autorité en construisant la mairie en face de l'église, ne laissant volontairement que peu de place pour y accéder.

En fait, la réalité est tout autre et est à l'origine d'une rumeur qui a dévié avec les ans.

La construction du bâtiment communal est très antérieure à l'époque de la séparation de l'église et de l'état et des conflits qui ont eu lieu à ces moments.

À la sortie de la révolution, l'église était plus petite d'un tiers environ qu'actuellement. La population, essentiellement catholique, était très assidue. Parfois même, les paroissiens se plaignaient de ne pas pouvoir assister aux offices à cause du manque de place.

L'entrée se faisait alors latéralement, face au bar - restaurant.

L'actuelle rue de l'église était occupée par une rangée de petites maisons qui se prolongeait jusqu'au beffroi (tour de l'horloge).

En 1830, le conseil municipal vote un crédit de 6000 francs pour faire des travaux d'agrandissement de l'église, ainsi qu'un crédit de même montant pour la construction d'une mairie et d'une école de garçons.

Le projet consiste en l'achat de deux de ces petites maisons qui, par leur démolition, permettront de prolonger la nef. L'achat, par la suite, de trois autres maisons, dégagera le parvis situé sur la gauche. La délibération du 10 août 1834 précise :

«...la démolition de trois petites maisons qui obstruent et masquent l'église et la mairie, gênant le passage et, dans les jours pluvieux, rendant cette petite rue très sale et boueuse. La démolition permettrait de déblayer le devant de l'église et la mairie, de fournir des matériaux pour constituer l'école primaire et agrandir la mairie, procurer une place publique qui joindrait l'utile à l'agréable.»

Le 28 septembre 1834 la mairie reçoit l'achèvement des travaux d'agrandissement de l'église et lance la deuxième partie de son programme, à savoir la construction de la maison communale, laquelle sera terminée en 1837.

En 1850, l'église étant toujours trop petite, un nouveau chantier d'agrandissement est réalisé. Il consiste en la construction d'une chapelle située entre les contreforts, ce qui oblige l'architecte à déplacer l'entrée.

Il réalise alors le porche actuel, qui en est, depuis, le seul accès.

Dans sa réunion du 7 août 1857, le maire propose au conseil, maintenant que l'agrandissement de l'église est terminé, ni plus ni moins de démolir la maison communale et de la déménager au presbytère, ceci afin de dégager une place devant le parvis.

Le conseil rejette la proposition car le presbytère est en très mauvais état, n'est pas utilisé depuis plusieurs années par le desservant, les pièces qui le composent conçues pour une utilisation domestique, trop petites et totalement inadaptées pour un usage de maison communale. De plus, les travaux à effectuer seraient trop importants pour le budget de la municipalité.

Un conflit existait entre une majorité du conseil municipal et le maire. La proposition a été rejetée par neuf voix contre « trois membres dont l'un est le beau-frère du maire qui lui a épousé sa sœur, formant une minorité de quatre ».

Le passage situé presque en face de l'église, reliant la rue Grand du Bourg (Grand Débours), était encore à cette époque, une maison. Celle-ci a été achetée par la commune et démolie en 1882.

M. RICHARD





LE FOURNIL DU PONT DU GARD



04 66 75 10 71
06 46 30 05 76

Rejoignez-nous sur 

5 place du marché - 30210 Vers-Pont-du-Gard

PAINS BIO



CHANTIER RÉALISÉ PAR

M. Michel RAVAUX

Electricien
AE l'Artisan Electricien

06.78.16.19.82

Le
**Relais
Versois**



SUPÉRETTE
LIBRAIRIE
ÉPICERIE BIO

vival

3, place du marché

30210 - Vers Pont du Gard

 lerelaisversois@orange.fr

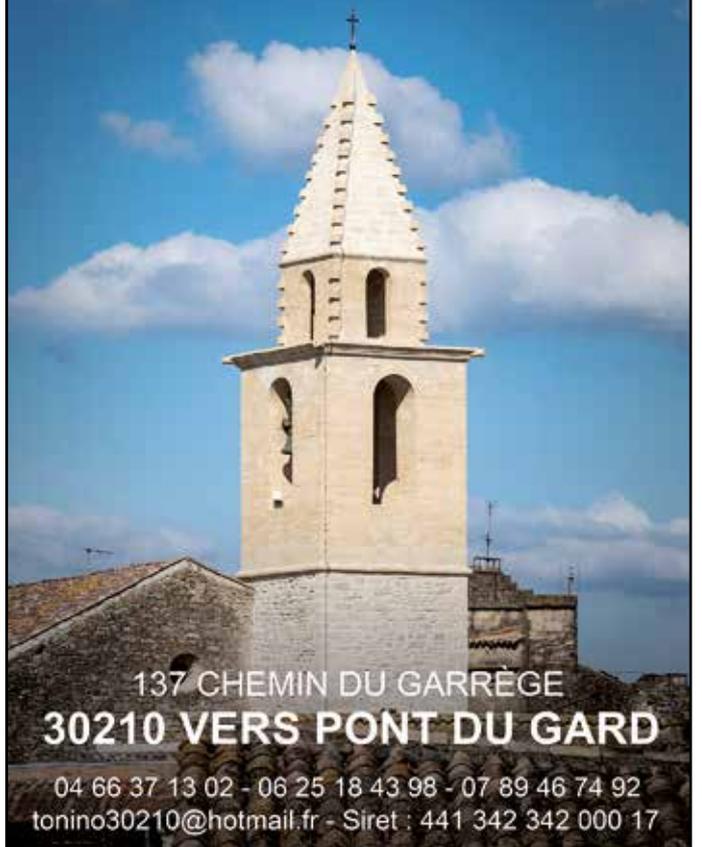
 <https://lerelaisversois.fr/>

 04 66 22 88 55



SARL TONINO

MAÇONNERIE, RÉNOVATION, TAILLE DE PIERRE



137 CHEMIN DU GARRÈGE

30210 VERS PONT DU GARD

04 66 37 13 02 - 06 25 18 43 98 - 07 89 46 74 92
tonino30210@hotmail.fr - Siret : 441 342 342 000 17



LAUTIER MOUSSAC

LAUTIER MOUSSAC

N°5 Z.A. Peire Plantade - RD 226
30 190 MOUSSAC

Tel: 04 66 81 61 87 Fax: 04 66 81 61 41
Travaux Publics et Routiers
VRD - Centrales d'enrobage

Etablissement de BRAJA VESIGNE
S.A. au Capital de 1 000 000 €

**CARRIÈRE
S.O.C.**
Pierres Calcaires de Provence
Pont du Gard

LA PIERRE MASSIVE : NOTRE AVENIR



La pierre des Estallades



La pierre de Fontvieille



La pierre du Pont-du-Gard



Route de Maussane - 13 990 Fontvieille



WWW.CARRIERESDEPROVENCE.COM

BAZALGETTE

TP

MAÇONNERIE - TERRASSEMENT - CANALISATIONS

30580 Fontarèches
Tél. 04 66 72 80 54 - Fax. 04 66 72 83 01
bazalgette.btp@orange.fr



Éric MONGAY
Agent Général

Toutes assurances depuis 35 ans
Une équipe à votre service.

Agence Remoulins Pont du Gard
31, avenue Geoffroy Perret
30210 REMOULINS
Tél. : 04 66 37 07 55
Fax : 04 66 37 38 18
e.mongay@gan.fr



Julien HOURTAL

☎ 07 64 11 40 30

CLIMATISATION

CHAUFFAGE - VENTILATION

- ✓ Installation
- ✓ Dépannage
- ✓ Concept
- ✓ Maintenance

www.gci-sud.com / gci-sud@gmx.com
30210 Vers Pont-du-Gard

> Quelques dates à retenir

12, 13 et 14 août
Fête votive

23 octobre
Repas des aînés

9 septembre
Cérémonie des nouveaux arrivants

10 Décembre
Marché de Noël

NUMÉROS UTILES

NUMÉROS D'URGENCE 112 – 114 (SMS)
Gendarmerie nationale (Remoulins) 04 66 37 01 11
Police 17
Police intercommunale 06 37 65 44 27
Pompiers 18 ou 04 66 03 37 17
SAMU 15

SERVICES MÉDICAUX

Pharmacie de l'Aqueduc 04 66 22 87 08
Médecins
Docteur Lalloyer 04 66 22 94 30
Docteur Lesage-Singer 04 66 04 13 42

Dentiste

Dr. Devigne 04 66 22 81 78

Kinésithérapeute
F. Buccai

06 67 29 15 84

Ostéopathe
B. Bernard
J. Mas

06 80 37 53 19
06 23 54 64 80

Orthophoniste
S. Courtel

09 67 21 46 60

Infirmières

A. Espana
P. Renson
A-C Lermoyer

06 87 21 51 30
06 82 37 10 46
06 22 99 12 85

SERVICES MUNICIPAUX

Mairie 04 66 22 80 55
Cantine scolaire 04 66 22 91 94
Crèche multi-accueil 04 66 22 89 58
Ecole maternelle 04 66 22 81 95
Ecole primaire 04 66 22 81 16

Police Municipale

Mr Campillo 07 64 39 85 07
Assistante sociale
Mme Laura Dantan 04 66 03 48 00

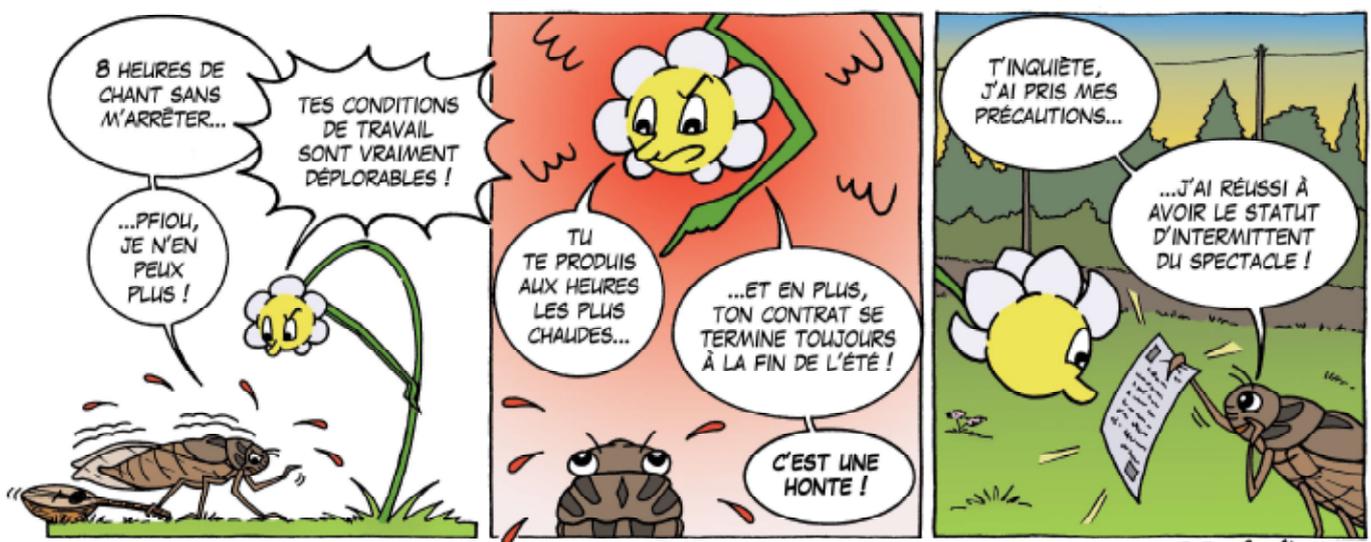
SERVICES INTERCOMMUNAUX ET DIVERS

Office de Tourisme du Pont du Gard 04 66 37 22 34
SICTOMU (Ordures ménagères et Encombrants) 04 66 22 13 70
Trésor Public 04 66 37 01 69
EDF 09 72 67 50 30
SAUR 04 30 62 10 00
La Poste 04 66 22 81 58
SAVAC (égout) 04 67 69 09 09
SPIE (éclairage public) 06 77 04 62 93

Maison des Services Remoulins

04 66 37 27 13
Communauté de Communes du Pont du Gard 04 66 37 67 67

> LA BD D'ÉLISABETH



BD réalisée par Elisabeth Gombault.